

# La lettre des psychologues

n°77, avril 2023



Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

[Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale](#)

## Mobilisations

L'intersyndicale et associations des psychologues (CGT, FSU, SUD, SNP, FFPP, SFP, SIUERPP, Convergence des Psychologues en Lutte) s'adresse à la 1<sup>ère</sup> Ministre.

A la suite d'une demande de RDV du 8 septembre 2022 en lien avec la mobilisation du 29 septembre 2022, le cabinet de la Première ministre répond le 3 octobre 2022.

Relancée le 7 décembre 2022, son directeur de cabinet répond le 18 janvier 2023 : « Madame Élisabeth BORNE a bien pris connaissance de votre nouvelle démarche à laquelle elle n'est pas en mesure de répondre favorablement. Elle tient à vous en exprimer ses regrets. Aussi ai-je rappelé votre correspondance à Monsieur François BRAUN, ministre de la Santé et de la Prévention ».



Nous avons effectivement reçu un message le 6 janvier 2023 du ministre de la Santé et de la Prévention demandant à 3 conseillères de prendre attache avec nous afin de convenir d'un rendez-vous. Peu satisfaits de ce manque de considération, l'intersyndicale et associations [relancent à nouveau la Ministre](#). A ce jour, nous avons reçu une nouvelle réponse du cabinet du ministre de la santé pour une rencontre en visioconférence avec 3 conseillères d'une durée non plus d'une ½ heure mais de 3/4 heure...

### Le mépris continue, mais la lutte aussi.

[Contactons nos députés et sénateurs](#). De même, nous demandons toujours à rencontrer la DGOS sur le projet psychologique d'établissement, en vue d'obtenir enfin un décret sur la structuration de la profession et le respect du statut.

Lire aussi notre dossier [Historique du mouvement des psychologues](#)

### Allongement de la formation

Un projet ancien revient au-devant de la scène avec l'allongement de la formation pour les psychologues. Compte tenu des enjeux et des conséquences, une [demande de rencontre de l'intersyndicale et interorganisations à la Direction de l'Enseignement Supérieur](#) est déposée. Le collectif des psychologues Ufmict CGT a rencontré par la suite la conseillère à la DGESIP et réaffirme [ses positions](#)

## Attaques régulières sur la fonction FIR

De nombreux collègues font état d'attaques de leur direction sur le FIR.

Ce [document](#) technique, récemment mis à jour, a été élaboré afin de défendre la fonction FIR des psychologues dans la FPH, espace de liberté et d'autonomie dans le choix des thèmes de travail.

Le positionnement de la profession dans ce cas doit impérativement s'articuler à l'action qui doit être menée entre le corps des psychologues des établissements FPH et le syndicat CGT (parmi lesquels les élus, représentants du personnel aux CSE, CAP, F3SCT etc.) lesquels, ensemble, ont à élaborer des stratégies de lutte collective et des propositions afin de permettre une clarification et une plus grande reconnaissance de la fonction FIR dans les établissements.

## Retraite : la souffrance psychologique, une pénibilité invisibilisée



Après avoir abondamment fait appel aux notions de santé mentale et de souffrance psychologique en période post-covid, notre gouvernement fait désormais silence sur la dimension psychique du travail dans sa proposition de réforme des retraites, notamment en ce qui concerne la pénibilité.

A lire sur [les psychologues vous alertent](#) et

[quel rôle pour les psychologues dans la réforme des retraites](#)

## Accès direct au patient mais pas pour les psychologues !



L'Assemblée Nationale a voté le 18 janvier un « accès direct » des patients aux infirmiers en pratique avancée. La proposition de loi de la députée Renaissance dite [loi RIST](#) prévoit également d'instaurer un « accès direct » aux kinésithérapeutes et aux orthophonistes.

De même, le 17 janvier, l'Assemblée Nationale propose une loi autorisant les sages-femmes à prescrire un accompagnement psychologique.

Quant aux psychologues, pas question d'accès direct !... Pour l'instant.

# Du côté du juridique

## Management pathologique

Le Tribunal Judiciaire de Toulouse a débouté le CHU qui refusait la demande du CHSCT de faire constater le management pathogène de la direction. Une victoire après de longues batailles.



## Forfait jours

Le gouvernement Macron et sa majorité à l'Assemblée nationale mettent en place le travail gratuit pour les cadres de santé, leurs collègues socio-éducatifs, les ingénieurs hospitaliers, les AAH, les psychologues, les médecins du travail. Il s'agit du décret du 22 avril 2022 publié le 4 mai au JO. Il n'y aura plus aucune possibilité de se faire payer des heures supplémentaires ou simplement de les récupérer. Plus d'infos sur Forfait jours : Travailler plus... sans contrepartie ! [Forfait jours : l'arnaque](#)

## Qui sommes-nous ?

Le Collectif des Psychologues UFMICT-CGT existe depuis 1970. Il est constitué de tous les psychologues syndiqués à la CGT organisés au niveau local ou régional qui mandatent un ou plusieurs représentants au niveau national.



Les travaux et échanges du collectif national contribuent à l'élaboration et au partage des revendications, des positionnements, réflexions éthiques et à la rédaction de documents pour la défense, le développement et la reconnaissance de la profession (newsletters, page facebook, mailing, fiches techniques thématiques, communiqués de presse, contacts intersyndicaux).

**Vous voulez retrouver du sens dans votre travail ?** Vous souhaitez reprendre la main sur vos missions ? Syndiquez-vous dans votre syndicat pour défendre votre profession et vos droits. Ce sont les psychologues syndiqué.e.s dans leur syndicat qui peuvent faire valoir leurs difficultés professionnelles et institutionnelles spécifiques. Les Lignes Directrices de Gestion, entre autres, en sont un outil précieux.

Pour en savoir plus, consultez [Psychologues : pourquoi se syndiquer à la CGT ?](#)

Pour trouver un référent psychologue dans votre région, regardez la [carte des référents régionaux du collectif psychologues UFMICT CGT](#). Et pour la Fonction Publique Territoriale, contactez [ufict@fdsp.cgt.fr](mailto:ufict@fdsp.cgt.fr).

Si vous voulez être mandaté.e pour votre région qui n'a pas encore de référent.e ? contactez-nous sur [UFMICT@cgt.sante.f](mailto:UFMICT@cgt.sante.f)

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr) avec votre région et département

*Si vous la recevez par un intermédiaire,*

*Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière*